Image not found or type unknown

Contrat de pret perdu par mon concessionnaire

Par **Gege258**, le **16/09/2015** à **21:47**

Bonjour,
Besoin d aide en urgence pour connaitre legalement mes torts et ceux de mon concessionnaire si procedure.
En avril 2015 nous achetons 2 voiture aupres du concessionnaire avec reprise de notre ancienne voiture.nius avons fait un credit chez lui pr chacune des voitures.
Depuis cette date nous ne payons le credit que d une seule voiture.nous avons telephoner a la societe de credit qui n a aucune trace du 2 eme credit et nous renvoi vers le concessionnaire.nous avons appeler le concessionnaire les secretaires nous ont de un envoye bouler mais en plus n ont jamais rappeler.
Nous avons donc laissez couler et hier le concessionnaire nous a telephoner et menacer d une procedure me pose des ultimatums
Bref tente l intimidation alors que je lui ai explique la situation et que je compte bien resigner le contrat qu il a apparemment perdu! Moi g conserve le contrat initiale je nai par contre pas mis d argent de cote ..peut il me demander de signer un contrat antidate de avril et de payer les arrieres ?
Je vais aller au rdv cependant j aimerais connaitre mes torts legalemnt on m a prevenu que celui etait franchement menacant et pouvait recourir a l intimidation.
Bref j ai peur

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés